



## Procès-verbal de la réunion du jeudi 12 janvier 2023

**Présents :** Pascal Masset, Rémy Morel, Bruno Filleux, Gilles Descours, Pascal Surieux, Julien Grange, Stéphane Zambon, Gilles Drutel, Cyril Clavelloux. Florence Filleux, Francyck Gauthier, Jean Kemlin, Michel Fournial, Bernadette Fournial

**Excusés :** Mélanie Obrier, Philippe basson

### **Modification des statuts :**

Rémy présente ses vœux et explique le but de la modification des statuts. Il souhaite se représenter comme président au moins pour une année supplémentaire. De ce fait, nous sommes amenés à modifier les statuts notamment l'article 12. Cet article sera modifié de la façon suivante : «

#### **ARTICLE 12 – LE BUREAU**

##### ***12.1 – Composition***

*Le comité directeur choisit parmi ses membres, au scrutin uninominal et secret à la majorité relative des membres présents, sauf aménagement de ce mode d'élection par le règlement intérieur, un Bureau composé de :*

- *Un président*
- *Un vice-président au moins,*
- *Un secrétaire général et le cas échéant un secrétaire adjoint*
- *Un trésorier et le cas échéant un trésorier adjoint.*

*Les membres du bureau sont élus pour un an.*

*Ils sont rééligibles.*

*Cependant, le président ne pourra exercer cette fonction plus de quatre années consécutives. »*

Après un premier vote opéré le 14 décembre 2022 conformément aux obligations liées à l'article 10.3 des statuts, imposant un quorum.

Cette seconde réunion n'imposant aucun quorum, il a été décidé de procéder un vote à main levée de l'ensemble des adhérents présents. Mr Rémy Morel devient président pour l'année 2022 2023.

En conséquence les statuts seront déposés conformément aux dispositions légales.

Le secrétaire  
Mr Surieux P